

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 31 août 2022 à 9 h  
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif  
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité  
M. Dominic Lapointe, chargé de dossiers ou missions  
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
Mme Despina Sourias, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE22 1411**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 31 août 2022 en y retirant les points 12.001 à 12.008 et en y ajoutant le point 50.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE22 1412**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de résilier le contrat accordé à Réseau-bureautique (2865-8169 Québec inc.) (CE22 0802) pour exécuter des travaux de réaménagement des espaces administratifs situés au 5800, rue Saint-Denis afin de permettre l'optimisation des espaces de bureaux;
- 2- d'autoriser le remboursement de la somme de 30 000 \$ à Réseau-bureautique (2865-8169 Québec inc.);
- 3- de retourner dans le compte de provenance les crédits inutilisés, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1229597002

---

**CE22 1413**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Construction N.R.C. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques, dans divers arrondissements de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 238 245,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 467510;
- 2- d'autoriser une dépense de 35 736,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 9 198 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1227231065

---

**CE22 1414**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à GUEPE (Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la sensibilisation sur l'agrile du frêne en marge des travaux d'abattage de frênes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 157 700 \$, sans taxes, conformément aux documents de la demande de prix sur invitation 1542257 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser une dépense de 23 655 \$, sans taxes, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1229196001

---

**CE22 1415**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente intervenue entre le ministre des Transports du Québec et la Ville de Montréal concernant le versement d'une contribution financière pour le réaménagement du Pôle Gadbois dans le cadre de l'intégration urbaine et architecturale aux abords de l'échangeur Turcot, pour une somme de 23 M \$.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1228496001

---

**CE22 1416**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente intervenue entre le ministre des Transports du Québec et la Ville de Montréal concernant le versement d'une contribution financière pour des aménagements paysagers aux abords de l'autoroute 15 dans le secteur Cabot/Côte-Saint-Paul, dans le cadre de l'intégration urbaine et architecturale aux abords de l'échangeur Turcot, pour une somme de 4 900 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1228496002

---

**CE22 1417**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente de remboursement entre la Ville de Montréal et le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal, qui a pour objet une subvention de 22 260 721 \$ concernant les dépenses de l'agglomération de Montréal liées à la mise en place de mesures sanitaires dans le contexte de la COVID-19 durant l'année financière 2021-2022 en soutien au réseau de la santé et des services sociaux;
- 2- d'autoriser le directeur général à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3- d'augmenter le budget 2022 de l'agglomération de Montréal de 22 260 721 \$;
- 4- d'augmenter le budget des dépenses communes de l'agglomération de Montréal de 22 260 721 \$;
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1226116001

---

**CE22 1418**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'accorder un remboursement totalisant 13 237,31 \$ à quatre organismes pour pallier leurs dépenses liées aux Week-ends du monde, suspendus en 2022 :

<b>ORGANISMES</b>	<b>2022</b>
<b>Festitam</b> (Festival Québec/Maghreb La grande fête) 9177, rue de Reims Montréal, (Québec) H2N 1T5 #NEQ – 1167800920	574,87 \$
<b>Fierté Latino-américaine</b> (Festival national de la Colombie) 6689, rue Saint-Hubert Montréal, (Québec) H2S 2M6 #NEQ – 1167611764	2 513,59 \$
<b>Association Festival vénézuélienne</b> (Festival Vénézuélien) 6935, rue Saint-Hubert Montréal, (Québec) H2S 2M7 #NEQ – 1170793856	694,17 \$
<b>Fondation Frères unis par le monde</b> (Mexique à découvrir) 389, rue Villanelle Montréal (Québec) H1S 1W1 #NEQ – 1173225906	9 454,68 \$
<b>TOTAL REMBOURSEMENTS :</b>	<b>13 237,31 \$</b>

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1227883003

---

**CE22 1419**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 12 000 \$ à la Corporation du cinéma Station VU afin de finaliser son projet de relocalisation au Centre Roussin dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1229632002

---

**CE22 1420**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à la Table de concertation des aînés-es de l'Île de Montréal pour la réalisation du projet « Vues et Diversités : Consultation aînés-es 2022 » dans le cadre du budget de fonctionnement du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1229591002

---

**CE22 1421**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 48 095 \$ à l'École de la relève, soit : 20 000 \$ pour la consolidation de sa programmation et 28 095 \$ pour le lancement projet pilote d'insertion sociale « La francisation, c'est aussi notre affaire ! »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1228728001

---

**CE22 1422**

Vu la résolution CA22 10 216 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 15 août 2022;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 387 055,18 \$, taxes incluses, en provenance du budget d'affectation de surplus du Service de la gestion et planification des immeubles (SGPI), pour la déconstruction de la fondeuse à neige, l'enlèvement des deux réservoirs souterrains de produits pétroliers souterrains dans la cour de voirie de l'arrondissement de Montréal-Nord;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1229449003

---

**CE22 1423**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors Cour pour la somme de 156 000 \$ en capital, intérêts et frais d'une action en dommages intentée par Desjardins assurances générales inc. contre la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à M<sup>e</sup> Charlotte Richer Lebeuf du Service des affaires juridiques - division Responsabilité, le chèque suivant :
  - le paiement du montant de 156 000 \$ à l'ordre de *Desjardins, assurances générales inc.*;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1226250005

---

**CE22 1424**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de ratifier la décision de porter en appel le jugement rendu le 12 juillet 2022 par l'honorable juge Yves Poirier, dans le dossier Pavages D'Amour inc. c. Ville de Montréal (arrondissement du Sud-Ouest) N/D : 17-003877 / No. C.S.: 500-17-101501-172.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1228961004

---

**CE22 1425**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 45 du Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacle alternatives (RCG 22-021) l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel afin de modifier l'annexe B du Règlement RCG 22-021 pour inclure l'ensemble du territoire des quatre arrondissements ciblés initialement.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1229632001

---

**CE22 1426**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 29 du Règlement sur les subventions relatives à l'aménagement, la mobilité et les pratiques durables (RCG 21-025) l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel, rendant applicable ce règlement au territoire désigné « Canal Lachine ».

Adopté à l'unanimité.

40.002 1228383011

---

**CE22 1427**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) les ordonnances numéros 71 et 72 jointes au présent dossier décisionnel afin de rendre applicable ce règlement dans les secteurs « Jarry E. Phase 3 » et « Hochelaga ».

Adopté à l'unanimité.

40.003 1221573004

---

**CE22 1428**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de ratifier le dépôt du grief patronal 2022-07 auprès du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, 301), afin de récupérer des frais découlant des libérations syndicales des employés cols bleus de la Ville de Montréal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 inclusivement.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1229383001

---

**CE22 1429**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'approuver la nomination de M. Philippe Krivicky à titre de directeur général adjoint - économie et rayonnement de la métropole à la Direction générale dans l'échelle salariale FM14 (174 239 \$ - 217 791 \$ - 261 347 \$), à compter du 31 août 2022 ou toute autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, selon l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et de l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver la nomination de Mme Geneviève Beauregard à titre de directrice - stratégie, talents, diversité, équité et inclusion dans la fourchette salariale FM11 (134 260 \$ - 167 828 \$ - 201 395 \$), à compter du 31 août 2022 ou toute autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, selon l'article 10.2.1 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et de l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 3- d'approuver la nomination de M. Simon Lefrançois à titre de directeur - attraction et acquisition de talents dans la fourchette FM10 (123 095 \$ - 153 874 \$ - 184 652 \$), à compter du 31 août 2022 ou toute autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, selon l'article 10.2.1 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et de l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 4- d'approuver le traitement salarial de Mme Diane Bouchard lors de sa réintégration à titre de directrice du Service des ressources humaines;
- 5- d'autoriser le directeur général à signer le contrat du directeur général adjoint pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1228451003

---

**Levée de la séance à 11 h 06**

70.001

---

Les résolutions CE22 1411 à CE22 1428 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Dominique Ollivier  
Présidente du comité exécutif

---

Emmanuel Tani-Moore  
Greffier de la Ville